



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
greffe@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

PREAVIS N° 03/2022

**Avant-projet d'aménagement
de la place de la Gare de Cully**

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances :

lundi 14 février 2022, 19h30

Salle des Combles, Maison Jaunes

Commission ad hoc : à convenir



LAVAU
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

En 2011 et 2013 furent signées les convention et promesse pour la réalisation du quartier de la Gare de Cully (PPA Cully-Gare). Différentes négociations eurent lieu pendant toute l'évolution du projet. L'une d'elles a conduit au printemps 2016 à la prise en charge par la Commune de l'aménagement de la place de la Gare et la démolition par les CFF de l'ancien bâtiment de la Gare. Le financement de ces travaux ne sera ainsi pas réparti entre les différents partenaires du projet. Il ne figure pas dans l'annexe 8 des convention et promesse 2011-2013. Le terrain est propriété des CFF, la Commune disposera d'une servitude d'usage et d'entretien de la place.

Le concours d'architecture conduit en 2013-2014 comportait une proposition d'aménagement de la place de la Gare.

2. Rappel historique

Lors de la procédure de consultation auprès du canton, ce dernier avait, en 2010, émis une restriction quant au non traitement des questions de mobilité dans le projet de PPA proposé. Ce point ne fut pas repris et le PPA est entré en force sans proposition concernant la mobilité et notamment le traitement de la place de la Gare.

En 2017-2018, mesurant l'évolution importante des besoins en transport notamment publics, la Municipalité a mis en route une analyse détaillée des possibilités d'aménagement de la place. Durant ces années-là, il fallait prévoir le stationnement et la giration de trois bus de transport public.

Les propositions qui furent développées montraient avec évidence que la présence de trois bus posait une réelle difficulté et ne permettait pas d'en faire un lieu de qualité et accueillant. Dès le début de l'année 2018, la Municipalité a pris l'option d'adopter comme critères d'aménagement non seulement d'assurer un accès multimodal mais aussi de créer un espace de qualité pour les personnes traversant cet espace. Elle ne voyait pas cette place se transformer en gare routière ! Option fut également prise de négocier avec les services cantonaux la fusion de lignes de bus afin de ne pas avoir obligatoirement et en permanence trois bus en même temps sur cette place. Cette dernière négociation a abouti pendant l'hiver 2020-2021. Elle a donné lieu à la convention avec Lutry et à la nouvelle organisation des lignes de car postal 381 et 382 avec la suppression de la ligne tl67.

L'issue de ces travaux avec les services cantonaux étant restée très longtemps incertaine, les études se sont poursuivies en prévoyant la présence de trois bus. Ce qui laissera une marge de manœuvre bienvenue pour l'avenir.

Lors de la mise à l'enquête publique du projet de construction du bâtiment de CFF SA, le Canton a demandé la livraison d'un scénario de mobilité multimodale pour la place de la Gare. Le Canton se réservait de pouvoir exiger un retrait des façades des deux immeubles donnant sur cette place, soit le futur bâtiment de CFF SA et le futur bâtiment Plant Robert de la Commune.

La Commune a dès lors développé une étude préliminaire d'aménagement de l'interface de Cully. Elle l'a fait en partenariat avec la Direction générale de la mobilité et des routes de l'Etat de Vaud (DGMR). Le crédit pour l'étude préliminaire fut validé par le Conseil communal le 26 octobre 2020 sur la base d'une demande de crédits extra budgétaires (préavis 10/2020) pour un montant de CHF 57'000.-. Les coûts liés aux aspects de mobilité sont pris en charge à raison de 50% par le canton pour les prestations reconnues en lien direct avec l'interface.

Extrait de la décision du 26.10.2020

Comptes : 420.318.510 Honoraires – prestation de service

Budget : CHF 45'000 Crédit supplémentaire : CHF 57'000

L'étude préliminaire fut très détaillée en raison, d'une part, des contraintes techniques dues à la taille restreinte de l'espace à disposition et, d'autre part, du caractère innovant de la démarche (première étude préliminaire du service cantonal).

3. Contexte

Selon le PPA Cully-Gare, les différents espaces extérieurs doivent être traités de manière cohérente entre eux, soit ici entre le domaine public et l'aire de la place de la Gare. Le périmètre maintenu sur le domaine public n'est pas régi par le PPA. On peut notamment y autoriser la circulation des véhicules motorisés et le stationnement des bus, tout en demeurant conforme au PPA Cully-Gare.

La place de la Gare présente des enjeux importants tels que l'accès liés aux différents modes de mobilité : piétons et personnes à mobilité réduite, bus de transports publics, vélos, motos, voitures, taxi, urgences, livraisons, accès rail/route à la voie ferrée, nettoyage des quais, dépose et prise en charge de voyageurs, etc.

Commune viticole et agricole située en territoire sous multiples protections nationales et cantonales, la Municipalité a jugé impératif que cette place devait constituer une entrée dans le paysage de Lavaux et qu'elle devait offrir des vues sur le paysage et des espaces ouverts et accessibles à toutes et à tous. Sont compris ici non seulement les voyageurs, mais aussi les habitant-e-s du bourg qui se rendront à pied sur le plateau de la Gare et les diverses activités économiques qui s'y trouveront, qu'il s'agisse du collège, des cabinets médicaux, du magasin « Tout pour la vigne », de la pharmacie, du point d'information touristique, des commerces du rez du bâtiment CFF et du restaurant.

L'ensemble du PPA Cully-Gare, tel que conçu par le projet lauréat du concours d'architecture, était très minéral et ne prenait encore que peu en compte les phénomènes d'ilots de chaleur et la recherche toujours plus fréquente d'ombre. La prise en compte de ces points fut une exigence de la Commune dans la recherche de solutions.

La création du nouveau quartier du chemin de Courseboux, l'aménagement de la place puis plus tard l'aménagement de la rue de la Gare, marquent une évolution importante de la commune. Pour marquer ce moment dans l'histoire de notre territoire, la Municipalité propose d'intégrer une démarche artistique dans le projet d'aménagement de la place. Cet emplacement est un point névralgique entre le bourg, le nouveau quartier et la mobilité.

La Municipalité fera appel au bureau « les nouveaux commanditaires » afin de définir quels artistes seront invités et comment les projets seront évalués.

4. Objectif du préavis

L'objectif du présent préavis est l'octroi d'un crédit d'étude. Ce crédit doit permettre d'établir le projet définitif de la future réalisation de l'aménagement de la place de la Gare de Cully sur la base des résultats de l'étude préliminaire.

Cette phase de travail devra livrer :

- Un dossier complet pour la mise à l'enquête publique.
- Un budget de réalisation sur la base de soumissions rentrées.
- Un calendrier détaillé de réalisation comprenant les phases de coordination obligatoires avec les autres projets. Il s'agit ici du passage des services dans le couloir des bus, de la réalisation du chemin de Courseboux, des différentes étapes de construction des bâtiments donnant sur la place et de l'important futur chantier de réaménagement de la rue de la Gare (appelé requalification de la rue de la Gare) et analysé dans les études tests, y compris les éventuelles propositions venant de l'analyse des mesures à prendre par rapport aux risques de crues du cours d'eau La Gérine.
- Un descriptif des éléments artistiques intégrés dans l'aménagement de la place.

5. Caractéristiques principales du projet d'aménagement

Les piétons circulent sur l'ensemble de la place de la Gare et sont prioritaires sur les autres modes de mobilité.

Les caractéristiques fonctionnelles de la future place de la Gare sont les suivantes :

- Une place de la Gare sur deux niveaux, reliés par un escalier et un ascenseur publics, avec :
 - Une « place haute » dédiée aux piétons et à la végétation dont quelques grands arbres, constituant un espace public de qualité.
 - Une « place basse » permettant la circulation et l'arrêt des bus sur un quai en enfilade pour deux bus passant devant le restaurant de la Gare. Les bus entrent sur la place de la Gare par le giratoire et sortent par le carrefour Gare/chemin du Vigny.
- Un quai pour un bus supplémentaire le long du côté est du bâtiment Plan-Robert.

- Une vélostation de plus de 100 places sous la place haute. L'accès se fera par le giratoire mais aussi par un accès sécurisé à l'est depuis la rue de la Gare.
- La partie est du chemin de Courseboux permettant d'accueillir les taxis et les livraisons du futur bâtiment Plant Robert.
- Des places moto sur le chemin du Vigny.
- Des places vélo au sud de la Gare, remplaçant trois places voiture.
- Un réaménagement du carrefour Gare-Vigny facilitant l'insertion des bus en sortie de la place, sécurisant le tourner à gauche des vélos et la traversée des piétons ; une coordination est à assurer avec les futures étapes du réaménagement de la rue de la Gare.
- Des principes de circulation permettant le trafic motorisé uniquement vers le chemin de Courseboux, et favorisant une modération des vitesses et la priorisation des modes doux. Seuls les bus des transports publics circuleront sur la place avec une exception pour les éventuels véhicules d'urgence et pour les véhicules d'entretien de CFF SA qui pourront accéder en veillant à respecter la priorité d'accès des bus publics.

Les autres véhicules motorisés accèdent par le giratoire puis le chemin de Courseboux pour atteindre le P+R, la dépose-minute, les quais de livraison CFF, la zone de livraison et d'arrêt taxi devant Plant Robert, le magasin « Tout pour la vigne » et la zone de livraison du collège des Ruvines.

Création artistique : ce projet particulier et d'envergure pour notre commune se situe entre un nouveau quartier, le bourg et le coteau constituant notre territoire et menant au plateau agricole. La Municipalité propose qu'un élément artistique soit intégré dans la réalisation de l'aménagement de ce site. Elle organisera avec des spécialistes et les architectes un concours artistique. La procédure détaillée est en cours de définition.

6. Procédure

Le concours d'architecture de 2013-2014 comportait un projet d'aménagement de la place de la Gare et du chemin de Courseboux. Le lauréat, le bureau bonnard&woeffrey et son groupe de partenaires, a été logiquement mandaté pour l'étude préliminaire.

La Municipalité propose de garder ce même groupement pour l'avant-projet puis pour la direction des travaux de réalisation. Le fait que chacun de ces bureaux connaît de façon approfondie le projet permet de poursuivre le travail sans remettre plusieurs bureaux au courant des différents points de ce projet complexe. Leur participation dans la construction du bâtiment Plant Robert de la Commune et le futur bâtiment de CFF SA facilite considérablement la coordination des actions dans cet espace assez restreint. Les appels à soumissions pour la réalisation des travaux d'aménagement se feront dans le respect des marchés publics. Selon les montants en jeu, l'appel sera ouvert ou sur invitation, voire éventuellement de gré à gré.

7. Estimation des coûts et montant du crédit d'étude

A la fin de l'étude préliminaire, le coût total de l'aménagement proposé est estimé à CHF 2'954'479.- (TTC) avec une marge de + ou – 30% ; le montant de la subvention cantonale pour l'aménagement est estimé à + ou – 30% à CHF 1'115'665.- (TTC). La part communale serait donc de CHF 1'838'814.- (TTC) et CHF 120'000.- pour les éléments artistiques. Les montants précis seront connus au moment de l'octroi du crédit d'ouvrage. Viendront en parallèle les frais liés à l'installation des services, ici les conduites des eaux usées et des eaux pluviales (eaux claires). Cette dernière intervention fera l'objet d'un préavis particulier.

Les frais d'étude se montent à :

Honoraires	Montant CHF hors taxe
Architecte	55'500.00
Ingénieur civil	56'000.00
Arch. paysagiste	11'000.00
Ing. électricité	5'000.00
Géo technique	6'400.00
Géomètre	3'000.00
Spécialiste mobilité	7'000.00
Etude et plans canalisations	30'000.00
Concours artistique	30'000.00
Communication	5'000.00
Divers	5'000.00
Sous-total	213'900.00
TVA 7,7%	16'470.30
Montant total	230'370.30

Dans la rubrique divers pourraient venir notamment des frais particuliers liés à la préparation de la démolition de l'actuel édicule de CFF SA où se trouvaient des wc publics.

La subvention cantonale est estimée à ce stade à environ CHF 58'000.-TTC.

8. Calendrier intentionnel de réalisation

Crédit d'étude avant-projet	7 mars 2022
Enquête publique	été 2022
Appel d'offres	été 2022
Crédit d'ouvrage	fin 2022
Démarrage du chantier	mars 2023
Fin des aménagements	septembre 2023

Selon les spécialistes, le chantier de réalisation peut être effectué en 5 mois.

9. Contributions au programme de législation

L'aménagement de la place de la Gare de Cully a été conçu pour favoriser les modes doux de mobilité et le passage aisé de n'importe quel mode de mobilité vers le train. Il prévoit tout particulièrement l'installation d'un ascenseur qui permettra aux piétons venant du bourg d'accéder facilement au niveau du plateau de la Gare et des services qui y seront implantés soit médecins, physiothérapeutes, pharmacie et surfaces commerciales.

L'aménagement recherché en deux niveaux de la place vise à créer sur la place haute un espace de qualité en cohérence avec le site privilégié de Lavaux. Des arbres, un point d'eau et des bancs accueilleront les passants. Les plantations seront faites de plantes indigènes ou en phase avec l'évolution du climat, le site étant exposé aux effets d'ilots de chaleur. En deux mots, nous cherchons à créer un espace où chacune et chacun pourra avoir envie de faire une halte.

L'ensemble de la conception et de la réalisation de ce projet contribue aux deux axes du programme de législation « Nous engager pour le climat et l'environnement », « Enrichir la vie sociale ».

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

vu le préavis N° 03/2022 de la Municipalité du 31 janvier 2022 ;
ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées
de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. d'octroyer un crédit d'étude relatif au développement de l'avant-projet d'aménagement de la place de la Gare à Cully pour un montant de CHF 230'400.- TTC ;**
- 2. d'amortir l'investissement relatif au développement d'un projet d'aménagement de la Gare de Cully par annuités égales sur 10 ans au maximum (chapitre 420), la première fois au budget 2023 ;**
- 3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix des modes de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 31 janvier 2022

Déléguée de la Municipalité : Madame Evelyne Marendaz Guignet

Annexes : Situation projetée
Profil type subventionnement
Illustrations différents plans

ETUDE D'AMENAGEMENT D'UNE INTERFACE
TRANSPORT A LA GARE CULLY

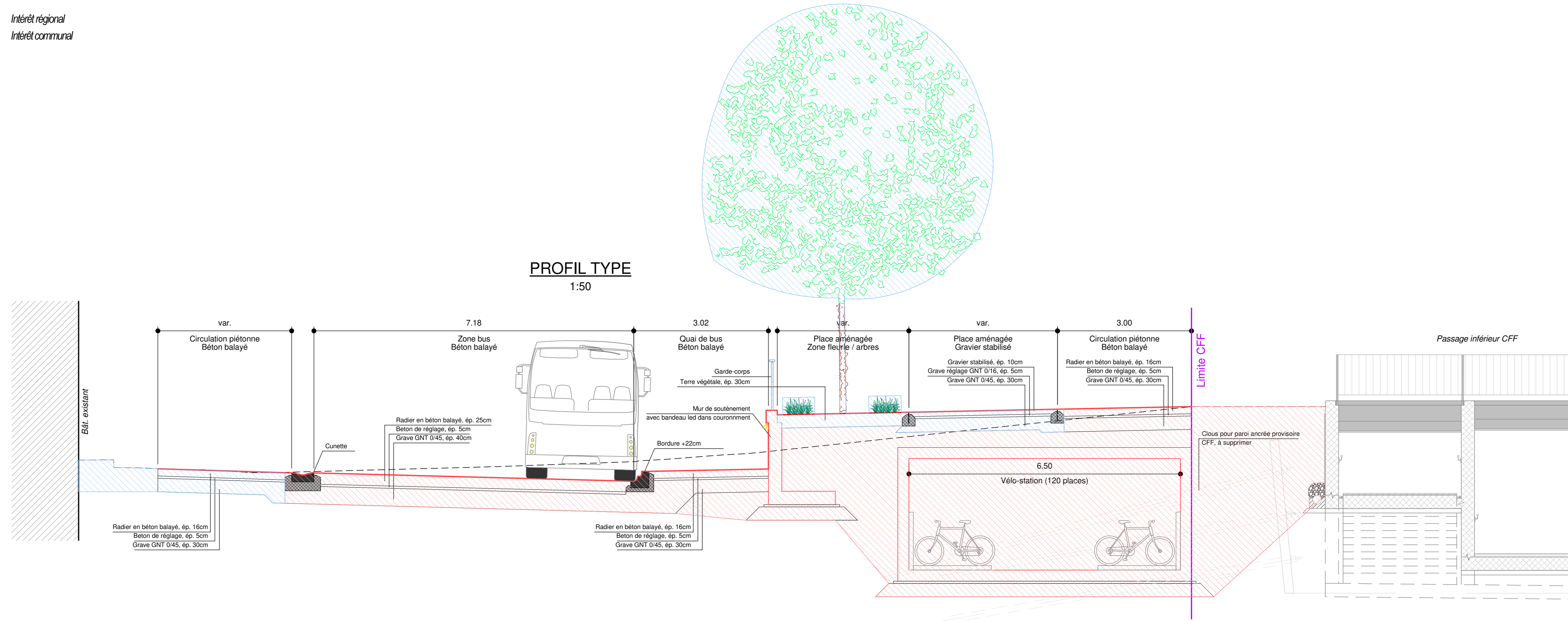
PROFIL TYPE
SUBVENTIONNEMENT

Date: 21.12.2021	Dessiné: YA	Projeté: KM	Contrôlé: CA
Phase: AVP	Echelle: 1:50	Formats: 8	Plan N° G20005-AVP-05

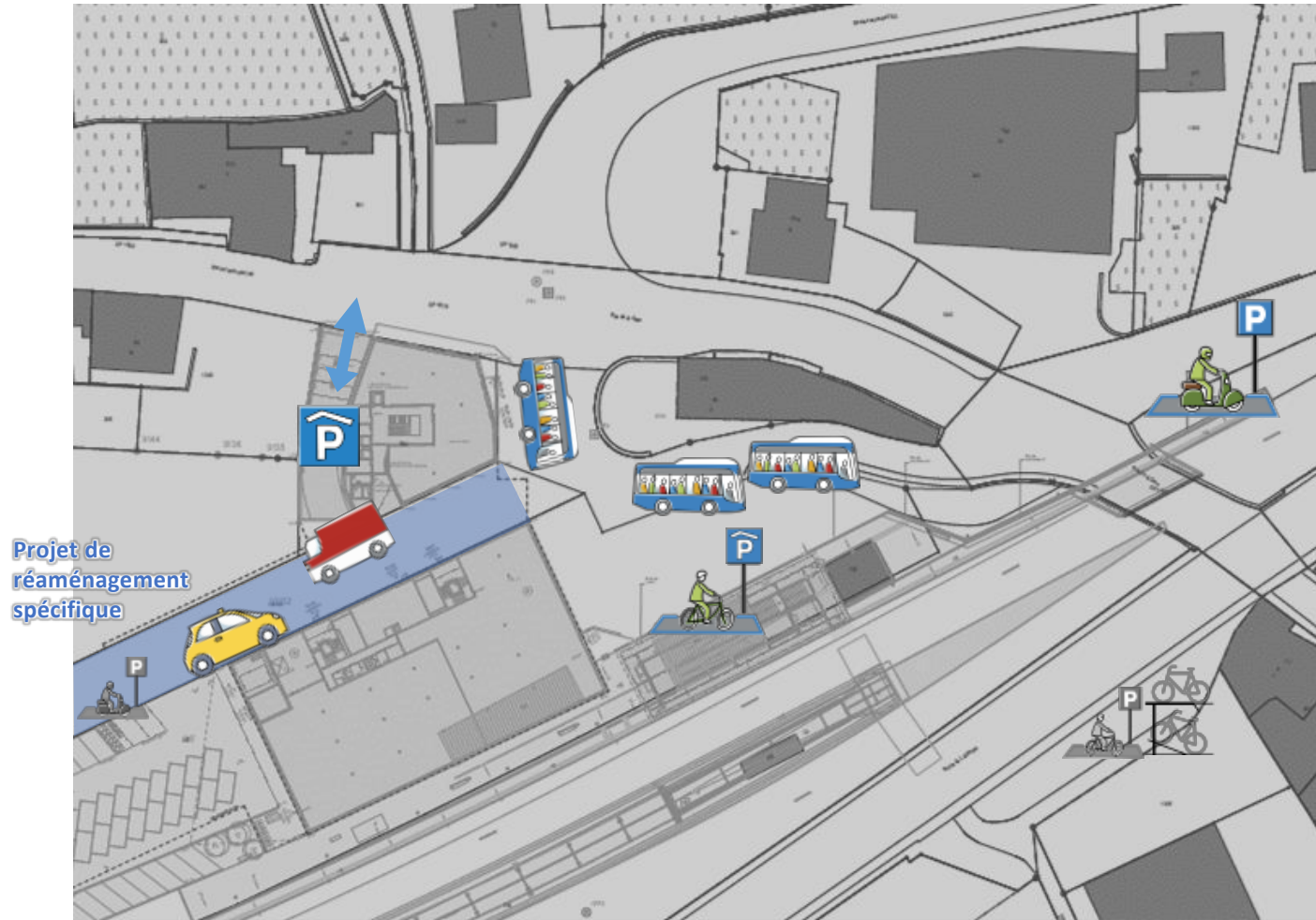
MODIFICATIONS

Indice	Dess.	Date	Modifications	Indice	Dess.	Date	Modifications
A				E			
B				F			
C				G			
D				H			

Intérêt régional
 Intérêt communal

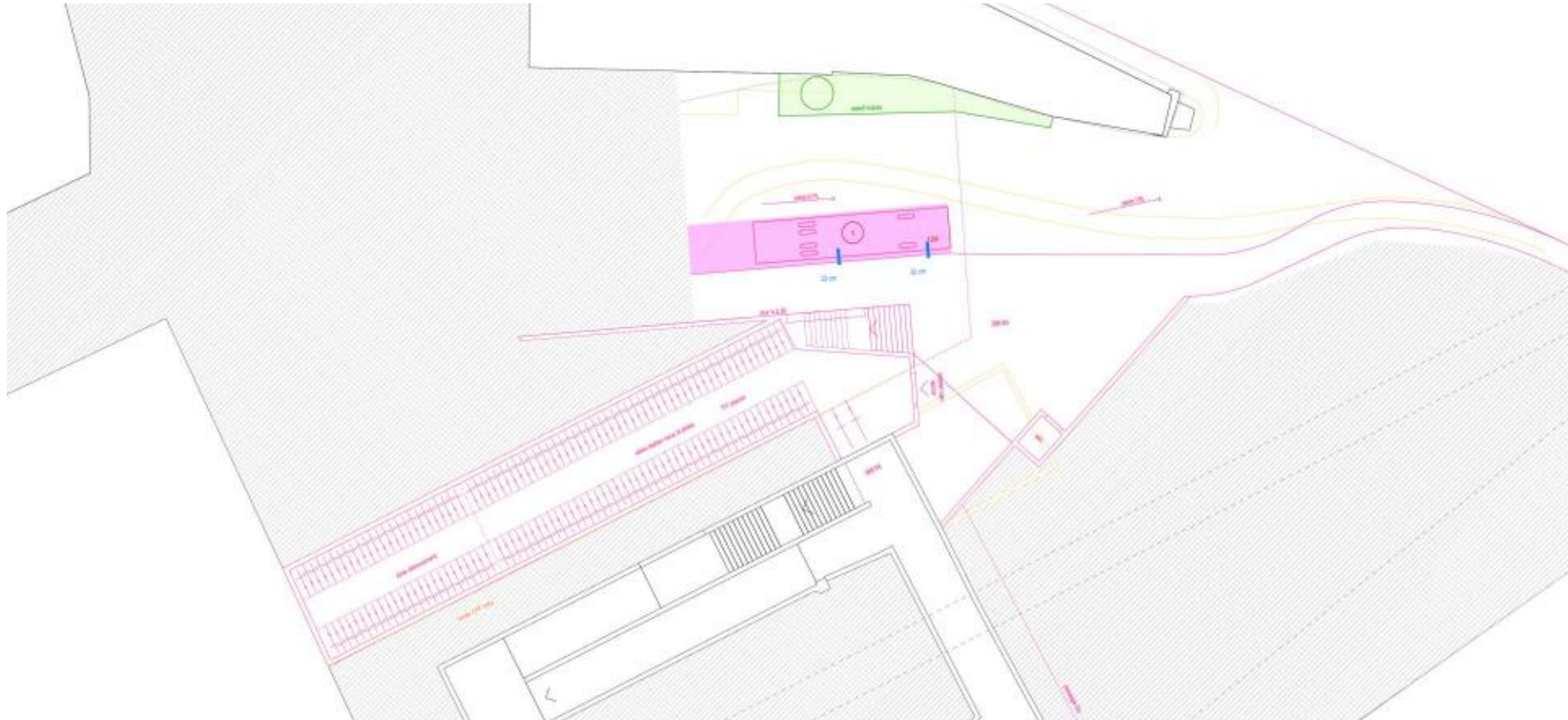


Localisation des différentes fonctions



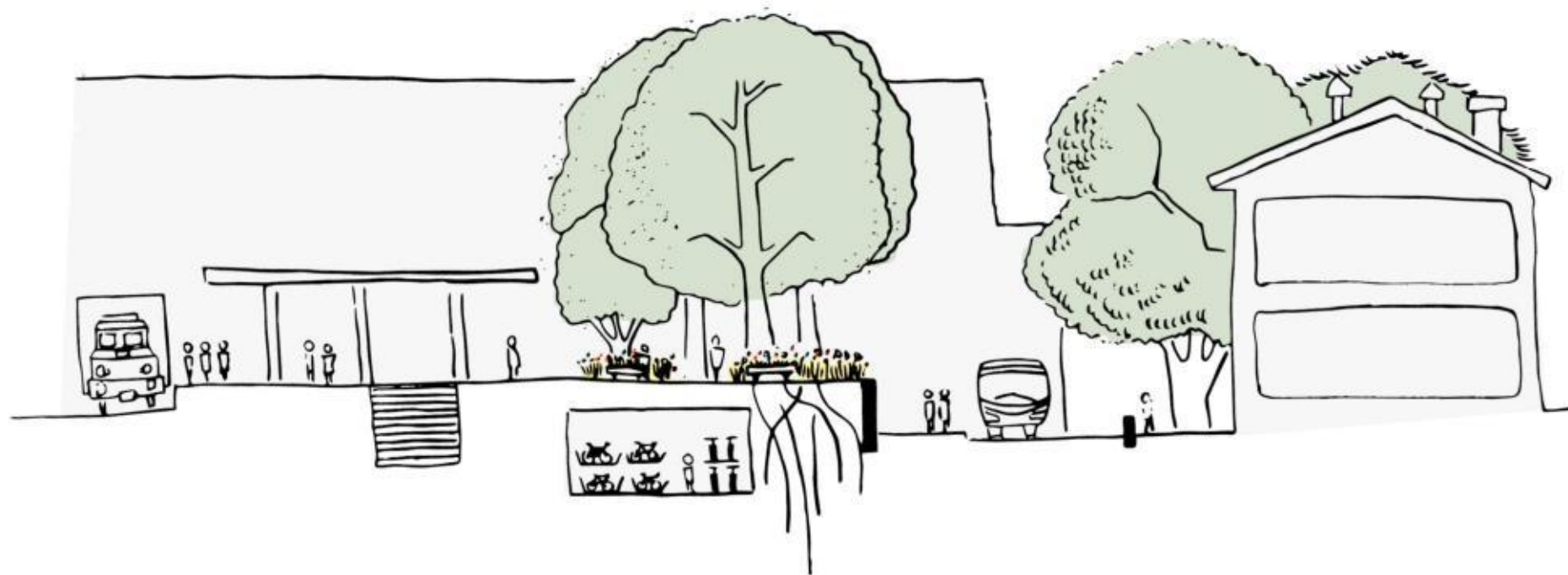
- **Quais bus (3)** : sur la place réparti sur deux zones (parvis de la gare – 2 bus, plan-Robert – 1 bus)
- **Places vélos** :
 - 100-150 places sous le parvis de la gare.
 - Places au sud des voies sur domaine privé (Swisscom);
 - Places sur le chemin de Courseboux (réserve).
- **Place taxis** : 1 place sur le chemin de Courseboux dont l'emplacement est à préciser (Z20)
- **Place livraison** : 1 emplacement sur le chemin de Courseboux
- **Places motos** : 15 places sur le chemin du Vigny (-de 5 places voiture)
 - Espace (~5 pl.) sur le chemin de Courseboux (réserve ?).

Niveau inférieur, station vélos, passage CFF fermé



- Accès vélostation en amont de la gare pour éviter l'entrée des cyclistes dans le passage inférieur et donc des potentiels conflits avec les piétons
- Diminution du talus pour permettre une meilleure intégration de l'ascenseur
- Agencement selon deux temporalités optimales

Quai en enfilade



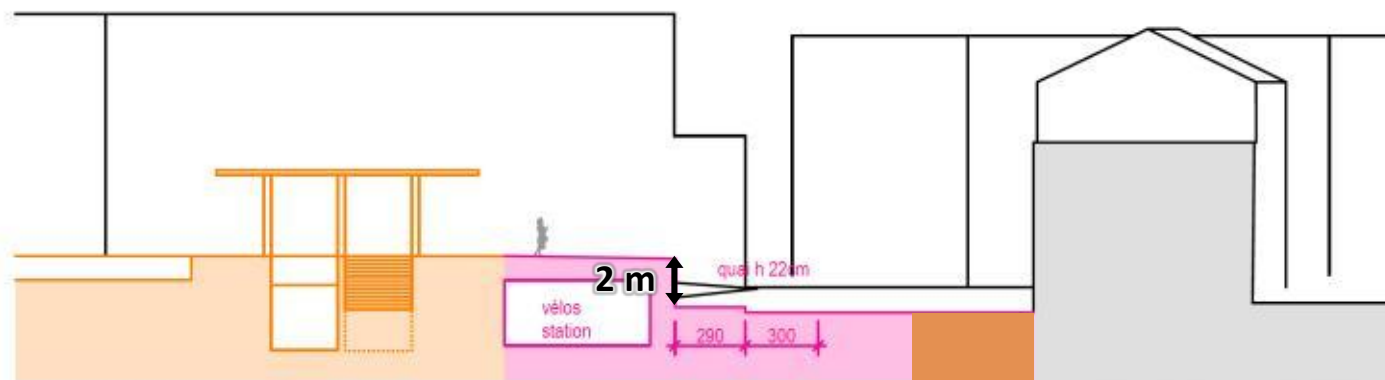
Vision ouest sans ouverture du passage souterrain CFF



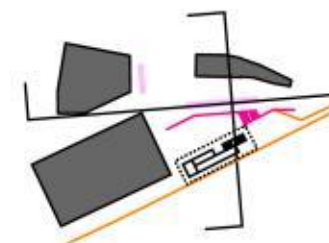
Vision ouest avec ouverture du passage inférieur CFF



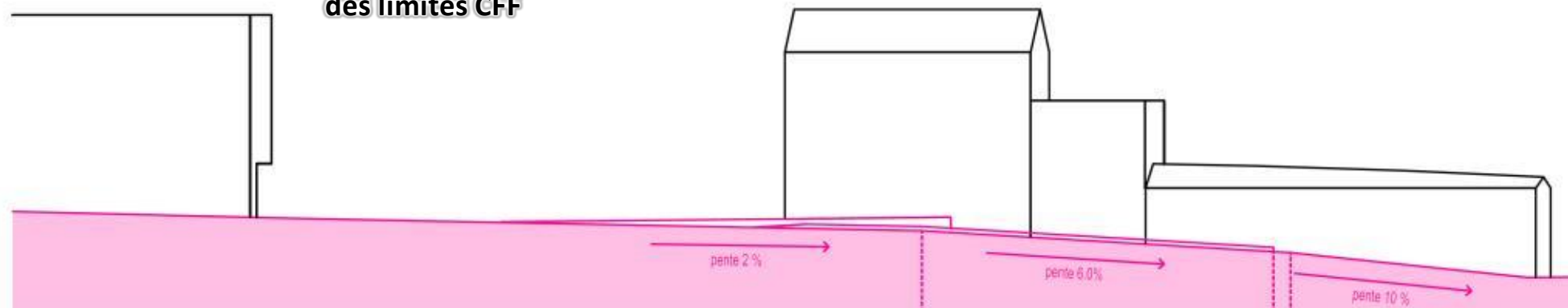
Quai en enfilade



COUPE TRANSVERSALE

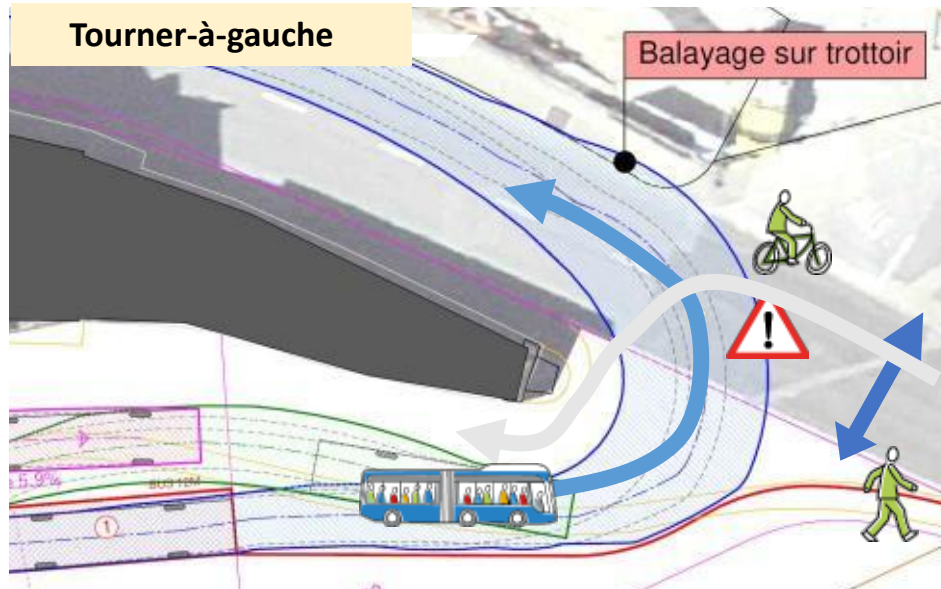


Vélostation en dehors des limites CFF



COUPE LONGITUDINALE

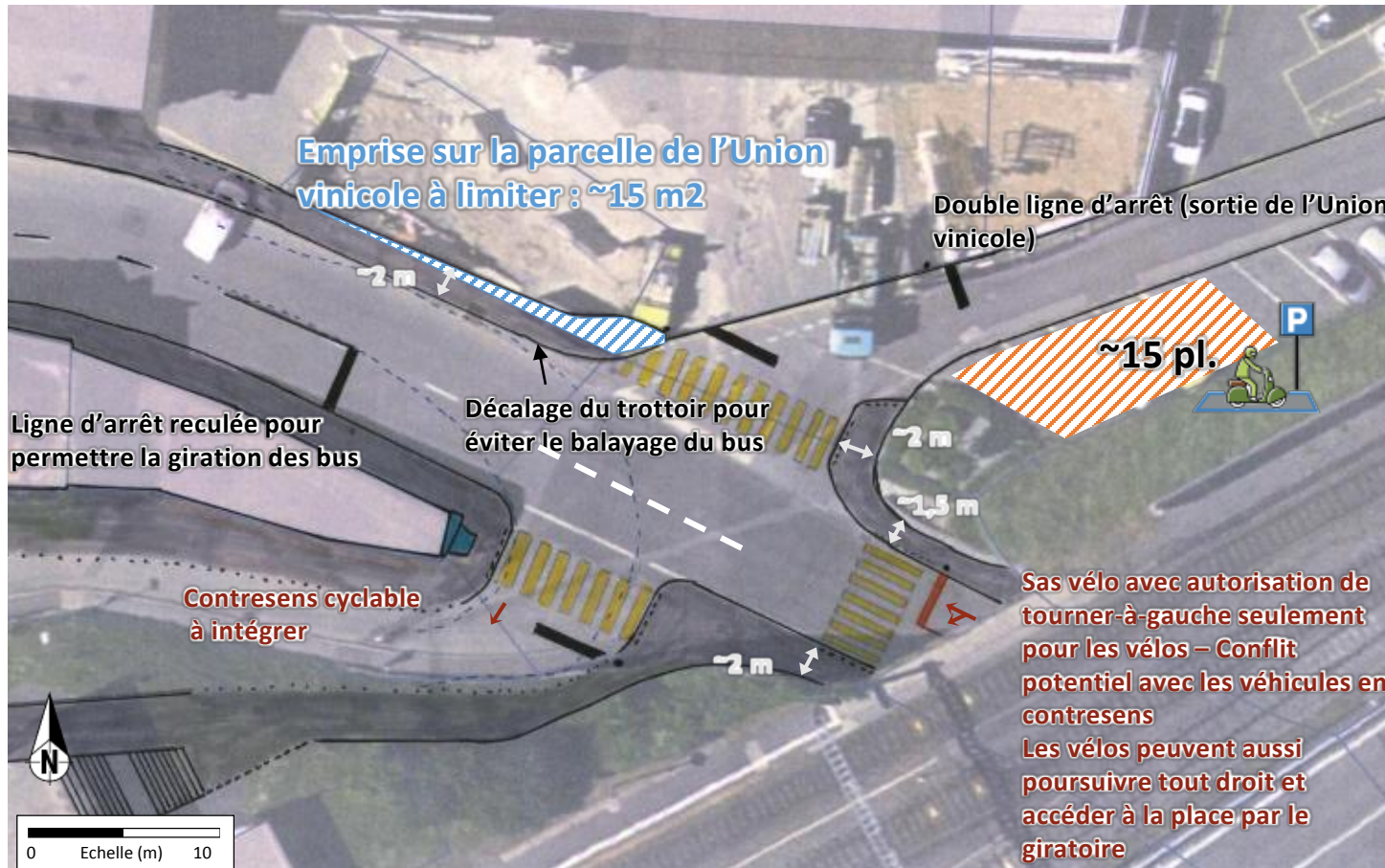
Sortie des bus sur la rue de la gare - Lien avec le réseau routier



Planification d'un réaménagement limité
→ Transformation plus large de la rue de la gare à prévoir dans le cadre du plan directeur communal

- En tourner-à-gauche, **balayage des bus de 12 mètres sur le trottoir sur une largeur d'environ 50 cm**, toutefois **sans empiéter sur le trottoir**, c'est à dire qu'ils ne roulent pas sur celui-ci.
- Giration possible sans balayage pour les bus de 10,5 m.
- Par sécurité, **aménagement sans empiètement des bus de 12 mètres** sur le trottoir.
- Enjeu d'exploitation du carrefour afin de faciliter la sortie des bus → **Création d'un carrefour régulé avec détection des bus.**
- Enjeu de traversée de la rue par les modes doux et de requalification du carrefour pour lui donner un caractère plus qualitatif.
- Enjeu du tourner-à-gauche des vélos depuis la rue de la gare vers la place.
- Eviter/Minimiser les conflits entre les modes.

Réaménagement limité du carrefour avec la rue de la gare



- Réaménagement à la fois sur la parcelle de l'Union vinicole et sur le domaine public
- La détection des bus entraîne le passage au rouge des autres mouvements (au vert le reste du temps sur la rue de la gare si aucune demande de traversée piétonne)
- Pas d'enjeu de capacité